



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 25 août 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 - 13 : Dégagé (Temp. : 20 °C)				
État de la piste	Courses 1 - 13 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	13	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales	109/123
Pari mutuel	\$228,252				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le téléphone n'était pas fonctionnel dans le bureau des juges ce soir. Les réparations seront faites pour la prochaine date de course.
- L'entraîneuse Cara Steacy était présente dans le bureau des juges au sujet de son comportement envers le vétérinaire de la CAJO (Dr. Atack-Berthiaume), le 8 août. La conductrice Steacy a été trouvée coupable de n'avoir pas respecté la règle 6.17 (c) et (d) de la CAJO – (Utiliser un langage insultant, offensant ou inconvenant. Adopter une conduite répréhensible.), a reçu une sanction pécuniaire de \$200 (restante) et a été placé en période d'essai pour un an, de 25 août 2019 jusqu'à 24 août 2020, inclusivement) (SB 50952). La portion de la sanction suspendue sera payable immédiatement en plus de toute autre sanction imposée par les officiels de courses si un incident d'inconduite arrivait à se produire pendant la période d'attente.
- Four Grassroots Divisions de l'Ontario Sires Stakes – Pouliches ambleuses de 3 ans.
- One Gold Division de l'Ontario Sires Stakes – Pouliches ambleuses de 3 ans.

Courses:

- Sylvain Filion a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Le conducteur de #6, "MALVOLIO", (Bob McClure), a été averti au sujet de l'action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lorsqu'il utilise le fouet durant la course. Rien à signaler.
 3. Rappel au paddock comme la barrière n'était pas fermée. Le conducteur de #8, "CHARMBO BRIE", (Michael Saftic), a été averti au sujet de l'action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lorsqu'il utilise le fouet durant la course. Rien à signaler.
 4. Enquête en lien avec un potentiel bris d'équipement (fer à cheval) pour le #8, "KFB AMIGO COOL", (Bob McClure) au départ. Après l'examen, nous avons décidé que le fer avait été perdu après le départ et que le cheval avait reçu un bon départ, mais qu'il était arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
 5. Le conducteur de #2, "PREMIER CABERNET", (Scott Young), a été averti au sujet de l'action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lorsqu'il utilise le fouet durant la course. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Examen de la performance du #3, "DEB", (Trevor Henry), au début du dernier droit, le #3 a heurté un pylône mais n'est pas sorti de la course. Aucune infraction signalée. Rien à signaler.
 8. Le conducteur de #7, "BOADICEA", (Jonathan Drury), a été averti au sujet de l'action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lorsqu'il utilise le fouet durant la course. Rien à signaler.
 9. Le conducteur du "BRIDAGIERBRONSKI", (A. Bob McClure), a été reconnu coupable de ne pas avoir respecté le règlement 22.03 (j)(vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ), et a reçu la sanction pécuniaire de 100 \$ (SB 50964). Le conducteur de #5, "SAULSBROOK PEACH", (Pierre Desjardins), a été averti au sujet de l'action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lorsqu'il utilise le fouet durant la course. Rien à signaler.
 10. Examen du bris d'allure par le #2, "QUEBEC BLUE CHIP", (Jody Jamieson), avant le poteau de ¼ de mille ; alors qu'il était en bris d'allure, le #2 cause une interférence au #7, "ARIELLE HANOVER", et une autre au #8, "AUDI BAYAMA". Aucun placement n'est requis comme le #2 est arrivé en 8^e position (la dernière). Rien à signaler.
 11. "BIG PETES STYLE", (Stephane Brosseau), n'a pas terminé la course (a fait une sortie avant le poteau de ¾ de mille), se qualifie pour la performance (l'entraîneur en a été informé). Rien à signaler.
 12. Rien à signaler.
 13. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations :

- 6 – Le #3, "DARCEE N", (1 réclamation), pour \$15,000, par La Ferme TAG & Ecuries GLD (Gerard Demers entraîneur).
- 11 – Le #3, "ASTERISM", (2 réclamations), pour \$10,000, par La Ferme TAG & Ecuries GLD (Gerard Demers entraîneur).
- 11 – Le #8, "HOPETOBEBFIRST", (1 réclamation), pour \$10,000, par Gary McDonald (G. McDonald entraîneur).